

PROVINCE DE LUXEMBOURG

-  
Arrondissement d'Arlon

-  
**Commune d'AUBANGE**

-  
**Avis d'annonce de projet**

-  
Le Collège Communal fait savoir qu'en vertu du décret relatif à la gestion et à l'assainissement des sols, le service public de Wallonie – Direction de l'Assainissement des sols est saisi d'une demande de projet d'assainissement :

Cette demande est introduite par ZIEGLER Rue Dieudonné Lefèvre 160 à 1020 Bruxelles.

Le terrain concerné est situé Rue du Kiell à 6790 AUBANGE et cadastré **Aubange 1<sup>ère</sup> division, section A, n°2425 F, n° 2425 G ; Aubange 2<sup>ème</sup> division, section B, n°1912 V 2.**

Le projet consiste en l'assainissement du terrain.

Date d'affichage de la demande	Date du début des réclamations et observations.	Lieu, date et heure de clôture de l'annonce de projet	Les observations écrites peuvent être adressées à :
2 août 2019	16 août 2019	service urbanisme rue Haute n° 22 à 6791 ATHUS le 6 septembre 2019 à 16 heures	Collège communal Ville d'AUBANGE Rue Haute n° 22 à 6791 ATHUS

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'annonce de projet chaque jour ouvrable de 8h30 à 12h auprès du guichet Urbanisme à l'adresse reprise ci-dessus.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de :

Mme GOFFLOT

Téléphone : 063 38.12.56

Mail : [Urbanisme@aubange.be](mailto:Urbanisme@aubange.be)

Dont le bureau se trouve rue Haute, 22 à 6791 Athus

AUBANGE, le 01/08/2019.

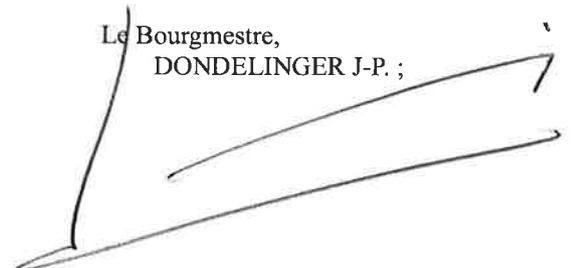
Le Directeur Général f.f.  
CARRETTE A.



Par le Collège,



Le Bourgmestre,  
DONDELINGER J-P. ;



A l'initiative du Gouvernement wallon, ce projet est soumis à annonce de projet en vertu de l'article 61 du décret relatif à la gestion et à l'assainissement des sols.

Suspension du délai d'enquête publique entre le 16 juillet et le 15 août ainsi qu'entre le 24 décembre et le 1<sup>er</sup> janvier.